

Assurances sociales de la prévoyance vieillesse

1. De quoi est-il question ?

Le système d'assurances sociales offre une protection en cas de pertes financières qui résultent des risques tels que le décès, l'invalidité, la vieillesse, les accidents, les maladies et le chômage. Il est complété par l'aide sociale publique. Le réseau d'assurances sociales se fonde sur trois piliers :

1. L'assurance étatique composée de l'assurance-invalidité suisse (AI), de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et des prestations complémentaires (PC)
2. La prévoyance professionnelle (caisse de pension)
3. La prévoyance individuelle

Les assurances sociales font face à de grands défis qui exigent des mesures résolues et prospectives. Swissmem a à cœur de relever ces défis et d'assurer les bases de l'État social.

2. Défis / faits et chiffres

La Suisse fait face à un vieillissement continu de sa population. Parallèlement, le nombre des cotisants aux assurances sociales stagne. Par conséquent, toujours plus de bénéficiaires de rentes doivent être financés par toujours moins de personnes en âge de travailler. Cela rend les réformes de la prévoyance vieillesse absolument nécessaires pour garantir la pérennité financière de notre système d'assurances sociales.

<https://i0.wp.com/www.vorsorgeforum.ch/wp-content/uploads/2024/02/nzz-ahv-24-02.jpg?ssl=1>

3. Position de Swissmem / revendications / pistes de solution

Des réformes structurelles globales sont nécessaires dans le système des assurances sociales. Elles doivent assurer la pérennité financière, encourager l'équité intergénérationnelle et permettre la flexibilité individuelle.

AVS

L'un des problèmes les plus urgents est la stabilisation de la prévoyance vieillesse (AVS). L'introduction de la 13^e rente AVS aggrave considérablement le déséquilibre financier déjà existant. Les mesures d'assainissement doivent passer par des mesures structurelles : l'âge de la retraite devrait être progressivement porté à 66 ans, puis être couplé à l'augmentation de l'espérance de vie. Cette adaptation doit se faire de manière flexible afin de tenir compte des réalités du travail dans les différentes branches.

Swissmem s'oppose au financement de l'AVS par des cotisations salariales supplémentaires. Les personnes actives et les entreprises ne doivent pas être soumises à des charges supplémentaires. Parallèlement, il faut garantir la sécurité des retraites pour les générations futures. En outre, il faut créer des incitations pour encourager les personnes à rester dans la vie active même après avoir atteint l'âge de la retraite.

LPP

Une réforme de la prévoyance professionnelle est nécessaire pour relever les défis de l'évolution démographique, de la pérennité financière, de la flexibilité requise et de l'équité intergénérationnelle. Des mesures ciblées permettent que la prévoyance professionnelle reste à l'avenir un pilier stable et fiable de notre système de retraite.

Revendications de Swissmem :

- Les taux de cotisation devraient être fixés de manière uniforme pour toutes les générations et adaptés de manière dynamique. L'objectif est de répartir équitablement les charges financières.



- La déduction de coordination dans la prévoyance professionnelle devrait être supprimée. L'objectif est d'améliorer la prévoyance des personnes travaillant à temps partiel (en particulier les femmes) et de leur permettre de bénéficier d'une prévoyance vieillesse appropriée.
- Le taux de conversion minimal devrait être dépolitisé. Un mécanisme d'adaptation automatique réduit les influences politiques, améliore la stabilité financière de la prévoyance vieillesse et crée une prévisibilité à long terme.
- Les subventions croisées des jeunes vers les personnes âgées devraient être progressivement supprimées dans la prévoyance professionnelle. Cela réduit la charge financière des jeunes générations et améliore l'équité du système.

Prévoyance privée

La prévoyance vieillesse privée joue un rôle décisif dans la protection individuelle à la retraite. Différentes mesures peuvent être prises pour renforcer considérablement le 3^e pilier et améliorer la sécurité financière à la retraite, ce qui augmenterait son attractivité et son utilité.

- Incitations fiscales : les cotisations maximales déductibles des impôts devraient être augmentées et/ou des avantages fiscaux devraient être introduits pour les versements provenant du 3^e pilier.
- Flexibilisation des versements : des conditions de versement plus souples, comme des versements partiels à différentes étapes de la vie, devraient être possibles. Cela permet de mieux répondre aux besoins des personnes assurées.
- Adaptation aux évolutions démographiques : les évolutions démographiques devraient être prises en compte, des limites d'âge et des niveaux de cotisation flexibles devraient être introduits. Il serait ainsi possible de réagir de manière ciblée à ces évolutions.

Conclusion

Des réformes structurelles et une flexibilisation sont nécessaires dans toutes les assurances sociales pour faire face aux défis futurs ainsi qu'aux différents besoins et situations de vie des personnes assurées. Une structure modulaire du système permet aux personnes assurées de fixer des priorités individuelles et d'adapter leur prévoyance à leur situation personnelle. De plus, il faudrait développer de nouvelles approches pour le 3^e pilier, qui ne se concentrent pas uniquement sur les avantages fiscaux, mais qui favorisent également les incitations à l'épargne individuelle et la flexibilité.

Pour de plus amples renseignements chez Swissmem :

– Claudio Haufgartner, chef de secteur, Politique patronale, tél. 044 384 42 26, c.haufgartner@swissmem.ch